



PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture de l'Allier
Direction des relations avec les collectivités territoriales
Bureau du conseil et du contrôle de légalité

Moulins, 28 décembre 2012

Affaire suivie par :

M. Pierre Suchet
t : 04 70 48 33 64
e : Pierre.SUCHET@allier.gouv.fr
ce : 04.70.48.31.17

M. Dominique Mutin
t : 04 70 48 33 63
e : Dominique.MUTIN@allier.gouv.fr
ce : 04.70.48.31.17

N° 100/2012

Le Préfet de l'Allier

à

**Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames et Messieurs les Maires du Département
Mesdames et Messieurs les Présidents des Etablissements Publics
de Coopération Intercommunale
Madame et Messieurs les Présidents des Offices Publics d'ILM
Monsieur le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale
Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours
Madame et Monsieur les Sous-préfets de Montluçon et Vichy**

OBJET : Nomenclature des emplois territoriaux (NET).
REFERENCE : Circulaire NOR : COTB1114921C du 15 juillet 2011
P.J. : Une nomenclature

Résumé : Vous trouverez ci-joint, une nouvelle version de la nomenclature des emplois territoriaux (NET) prenant en compte les évolutions statutaires intervenues pour les agents de la fonction publique territoriale depuis la précédente édition de la NET du 15 juillet 2011, rappelée en référence.
Elle doit être utilisée pour la déclaration annuelle de données sociales (DADS) destinée notamment aux organismes sociaux et fiscaux, portant sur les données de l'année 2012.

Par circulaire du 15 juillet 2011 je vous présentais une version de la nomenclature emplois territoriaux (NET) à utiliser par les collectivités d'une part, pour l'établissement des rapports sur l'état de la collectivité (bilans sociaux) mentionnés à l'article 33 de la loi n° 84-53 relative à la fonction publique territoriale et, d'autre part, pour la déclaration annuelle des

données sociales (DADS) prévue par le code de la sécurité sociale ainsi que le code des impôts et instituée par le décret n° 85-1343 du 16 décembre 1985.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une nouvelle version de cette nomenclature : celle-ci intègre les modifications statutaires intervenues depuis la précédente édition, lesquelles concernent la filière « incendie et secours » qui a été réformée en 2012, des cadres d'emplois de la filière culturelle (assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques et assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique intégrés respectivement dans les cadres d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et assistants territoriaux d'enseignement artistique), ainsi que le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et celui des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.

J'insiste particulièrement sur le fait que cette information devra être utilisée uniquement pour la déclaration de données sociales portant sur l'année 2012 (norme 4DS version V01X07).

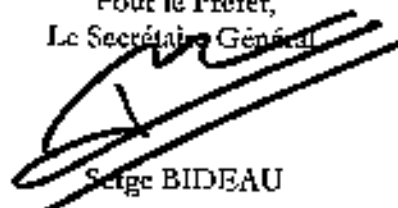
Ainsi, elle ne servira pas pour l'établissement des bilans sociaux au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, j'appelle à nouveau votre attention sur le fait que la zone « emploi » de la déclaration annuelle de données sociales (DADS) doit être obligatoirement remplie avec la NET. Il importe tout particulièrement de bien remplir cette zone, dont les données viennent notamment alimenter le système d'information sur les agents des services publics (SIASP) mis en place par l'Insee en 2010.

J'insiste également sur l'intérêt de disposer d'informations cohérentes sur les agents de la fonction publique territoriale. A ce titre, l'utilisation systématique de la NET contribue à la réalisation des objectifs de meilleure connaissance et de suivi des personnels territoriaux.

Je vous informe que cette nomenclature est disponible sur le site de la direction générale des collectivités locales (www.dgcl.interieur.gouv.fr) sous la rubrique « les collectivités territoriales/fonction publique/les chiffres/nomenclature des emplois territoriaux ».

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Serge BIDEAU

La nomenclature des emplois territoriaux (NET)

1. Champ d'application

La nomenclature des emplois territoriaux (NET) a vocation à être mise en œuvre pour les organismes de la liste ci-dessous.

- **organismes communaux :**
 - communes (y compris Paris) ;
 - centres communaux d'action sociale (C.C.A.S.) ;
 - caisses des écoles (C.D.E.) ;
 - autre établissement public communal à caractère administratif.
- **groupements de collectivités territoriales de forme fédérative (à fiscalité propre) ou associative (sans fiscalité propre) et organismes intercommunaux :**
 - centres intercommunaux d'action sociale (C.I.A.S.) ;
 - S.I.V.U., S.I.V.O.M., syndicats mixtes ;
 - communautés urbaines, communautés de communes, communautés d'agglomérations ;
 - syndicats d'agglomération nouvelle ;
 - métropoles ;
 - pôles métropolitains.
- **organismes régionaux ou départementaux :**
 - régions ;
 - départements ;
 - établissements publics départementaux ou régionaux :
 - services départementaux de protection contre l'incendie et de secours ; (y compris brigade de Paris et marins-pompiers de Marseille)
 - organismes départementaux à caractère social ;
 - organismes paritaires prévus par la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : centres de gestion, Centre national de formation de la fonction publique territoriale ;
 - autres établissements publics départementaux ou régionaux à caractère administratif.
- **offices publics de l'habitat (issus de la transformation des OPHLM et des OPAC) pour l'établissement du rapport sur l'état de l'établissement à présenter au comité technique paritaire (bilans sociaux au 31 décembre des années impaires) au titre des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale.**
- **caisses de crédit municipal (C.C.M.)**
- **associations syndicales autorisées (A.S.A.)**

2. Principes de la codification

Selon le cas, un niveau plus ou moins détaillé ou une dimension particulière peu(t) (vent) être utilisée pour codifier les situations d'emploi. La nomenclature concerne à la fois les agents titulaires et les non-titulaires au niveau le plus détaillé. Pour ces derniers, il convient, autant que faire se peut, de les rapprocher d'un grade équivalent de titulaire. Les formes particulières d'emploi hors ces catégories (emplois aidés) sont répertoriées par filière seulement et non par grade et cadre d'emplois.

Le premier caractère code le statut de l'agent,
T pour titulaire de la fonction publique territoriale,
E pour titulaire de la fonction publique d'Etat,
H pour titulaire de la fonction publique hospitalière,

M pour fonction publique militaire et autres

(dans les trois cas précédents, il s'agit d'agents titulaires de la fonction publique d'Etat, hospitalière ou militaire et détachés dans la fonction publique territoriale)

B pour non titulaire,

S pour stagiaire,

N, X, Y pour autres cas

N emplois aidés, PACTE

X statut inconnu

Y autres (apprenti, élu, ...)

Le deuxième caractère correspond à la filière :

A pour filière administrative,

T pour filière technique,

C pour filière culturelle,

S pour filière sportive,

M pour filière sociale,

O pour filière médico-sociale,

E pour filière médico-technique,

P pour filière sécurité,

R pour filière incendie et secours,

N pour filière animation,

H pour hors filières précédentes,

Y pour autres cas.

Le 3ème caractère identifie le cadre d'emplois à l'intérieur de la filière :

Exemple : la filière administrative :

U pour emploi fonctionnel,

D pour administrateur,

T pour attaché,

S pour secrétaire de mairie,

R pour rédacteur,

J pour adjoint administratif,

X pour emploi spécifique ou non rattaché à un cadre d'emplois,

Y pour emploi de titulaire non classé dans un cadre d'emplois (titulaires de moins de 17H30),

W pour non titulaire en C,D,I.

Le 4ème caractère correspond au grade :

1 pour le grade le moins élevé du cadre d'emplois,

2 pour le grade suivant,

etc...

Si la hiérarchie de la numérotation correspond toujours à celle des niveaux des grades, il peut intervenir des interruptions dans la séquence du fait d'opérations de fusions de grades intervenues d'une version à l'autre de la nomenclature. En cas de fusion de grades au sein d'un même cadre d'emploi, le code conservé correspond au grade qui avait l'effectif le plus nombreux.

Lorsqu'un salarié a changé d'emploi au cours de la période, (passage de non-titulaire en titulaire, d'un cadre d'emplois à un autre) indiquer l'emploi correspondant à la plus longue durée d'exercice.

Les abréviations suivantes détaillent les fonctions publiques afin de préciser l'administration d'origine de l'agent :

- F.P.T : fonction publique territoriale ;
- F.P.E : fonction publique d'Etat ;
- F.P.H : fonction publique hospitalière,
- F.M.A : fonction militaire (dispositions prévues par la loi de 2004 uniquement), ville de Paris et autres

Dans la plupart des filières, un code statut inconnu permet de classer les agents non-titulaires recrutés pour occuper des emplois saisonniers ou occasionnels en application du 2ème alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La codification des emplois fonctionnels et des collaborateurs de cabinet est prise par référence au statut d'origine.

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
--------------------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	--------------------	------------	------------

Filière administrative

Décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés

(Emplois fonctionnels)

Directeur général des services ou directeur	TAU2	EAU2	HAU2	MAU2	BAU2		
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	TAU1	EAU1	HAU1	MAU1	BAU1		

Décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

Administrateur hors classe	TAU3	EAD2	HAD2	MAD2	BAD2		
Administrateur	TAD1	EAD1	HAD1	MAD1	BAD1		SAD1
Administrateur stagiaire							

Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Directeur territorial	TAT3	EAT3	HAT3	MAT3	BAT3		
Attaché principal	TAT2	EAT2	HAT2	MAT2	BAT2		
Attaché	TAT1	EAT1	HAT1	MAT1	BAT1		SAT1
Attaché stagiaire							

Décret n° 87-1103 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des secrétaires de mairie

Secrétaire de mairie	TAS1	EAS1	HAS1	MAS1	BAS1		
----------------------	------	------	------	------	------	--	--

Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Rédacteur principal de 1ère classe	TAR3	EAR3	HAR3	MAR3	BAR3		
Rédacteur principal de 2ème classe	TAR2	EAR2	HAR2	MAR2	BAR2		SAR2
Rédacteur principal de 2ème classe stagiaire							
Rédacteur	TAR1	EAR1	HAR1	MAR1	BAR1		SAR1
Rédacteur stagiaire							

Décret n° 2006-1690 du 23 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Adjoint administratif principal de 1ère classe	TAJ4	EAJ4	HAJ4	MAJ4	BAJ4		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	TAJ3	EAJ3	HAJ3	MAJ3	BAJ3		
Adjoint administratif de 1ère classe	TAJ2	EAJ2	HAJ2	MAJ2	BAJ2		SAJ2
Adjoint administratif de 1ère classe stagiaire							
Adjoint administratif de 2ème classe	TAJ1	EAJ1	HAJ1	MAJ1	BAJ1		SAJ1
Adjoint administratif de 2ème classe stagiaire							

Autres emplois administratifs

Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TAX4	EAX4	HAX4	MAX4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TAX3	EAX3	HAX3	MAX3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TAX2	EAX2	HAX2	MAX2			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TAX1	EAX1	HAX1	MAX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TAY4	EAY4	HAY4	MAY4			BAX4
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TAY3	EAY3	HAY3	MAY3			BAX3
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B	TAY2	EAY2	HAY2	MAY2			BAX2
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C	TAY1	EAY1	HAY1	MAY1			BAX1
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+							BAX4
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A							BAX3
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B							BAX2
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C							BAX1

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires	Titulaires	Titulaires	Titulaires	Non-	Stagiaires	Autres cas
--------------------------------------	------------	------------	------------	------------	------	------------	------------

	F.P.T.	F.P.E.	F.P.J.	F.M.A.	Titulaires	
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BAW4	
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BAW3	
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BAW2	
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BAW1	
Agent sur contrat d'insertion dans la vie sociale CIVIS (administratif)						NAX1
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE (administratif)						NAX2
Agent sur P.A.C.T.E. (administratif)						NAX3
Agent sur emploi à statut incertain (administratif)						XAX1

Filière technique

Décret n° 90-128 du 09 février 1990 modifié portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général de services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (emplois fonctionnels)

Directeur général des services techniques	DTU2	ETU2	HTU2	MTU2	BTU2	
Directeur des services techniques	DTU1	ETU1	HTU1	MTU1	BTU1	

Décret n° 90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	ITG4	ETG4	HTG4	MTG4	BTG4	
Ingénieur en chef de classe normale	ITG3	ETG3	HTG3	MTG3	BTG3	
Ingénieur en chef stagiaire						STG2
Ingénieur principal	ITG2	ETG2	HTG2	MTG2	BTG2	
Ingénieur	ITG1	ETG1	HTG1	MTG1	BTG1	
Ingénieur stagiaire						STG1

Décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Technicien principal de 1 ^{re} classe	TTT3	ETT3	HTT3	MTT3	BT T3	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	TTT2	ETT2	HTT2	MTT2	BT T2	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe stagiaire						STT2
Technicien	TTT1	ETT1	HTT1	MTT1	BT T1	
Technicien stagiaire						STT1

Décret n° 88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Agent de maîtrise principal	TTM2	ETM2	HTM2	MTM2	BTM2	
Agent de maîtrise	TTM1	ETM1	HTM1	MTM1	BTM1	
Agent de maîtrise stagiaire						STM1

Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TTA4	ETA4	HTA4	MTA4	BTA4	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TTA3	ETA3	HTA3	MTA3	BTA3	
Adjoint technique de 3 ^{ème} classe	TTA2	ETA2	HTA2	MTA2	BTA2	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe stagiaire						STA2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TTA1	ETA1	HTA1	MTA1	BTA1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe stagiaire						STA1

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.I.L.	Titulaires F.M.A.	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
---	--------------------------	--------------------------	----------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------	-------------------

Décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement

Adjoint technique principal de 1ère classe	TTA4	ETA4	HTA4	MTA4	BTA4		
Adjoint technique principal de 2ème classe	TTA3	ETA3	HTA3	MTA3	BTA3		
Adjoint technique principal de 2ème classe stagiaire						STA3	
Adjoint technique de 1ère classe	TTA2	ETA2	HTA2	MTA2	BTA2		
Adjoint technique de 1ère classe stagiaire						STA2	
Adjoint technique de 2ème classe	TTA1	ETA1	HTA1	MCA1	BTA1		
Adjoint technique de 2ème classe stagiaire						STA1	

Autres emplois techniques

Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TTX4	ETX4	HTX4	MTX4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TTX3	ETX3	HTX3	MTX3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TTX2	ETX2	HTX2	MTX2			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TTX1	ETX1	HTX1	MTX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TTY4	ETY4	HTY4	MTY4			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TTY3	ETY3	HTY3	MTY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B	TTY2	ETY2	HTY2	MTY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C	TTY1	ETY1	HTY1	MTY1			

Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+
 Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A
 Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B
 Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C

BTX4
 BTX3
 BTX2
 BTX1

Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+
 Non-titulaire en C.D.I., catégorie A
 Non-titulaire en C.D.I., catégorie B
 Non-titulaire en C.D.I., catégorie C

BTW4
 BTW3
 BTW2
 BTW1

Agent sur contrat d'insertion dans la vie sociale CIVIS (technique)
 Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE (technique)
 Agent sur P.A.C.T.E. (technique)
 Agent sur emploi à statut incertain (technique)

NTX1
 NTX2
 NTX3
 XTX1

Filière culturelle

Décret n° 91-839 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine

Conservateur en chef	TCM3	ECM3	HCM3	MCM3	BCM3		
Conservateur	TCM2	ECM2	HCM2	MCM2	BCM2		
Conservateur stagiaire						SCM1	

Décret n° 91-841 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux des bibliothèques

Conservateur en chef	TCH2	ECH2	HCH2	MCH2	BCH2		
Conservateur	TCH1	ECH1	HCH1	MCH1	BCH1		
Conservateur stagiaire						SCH1	

Décret n° 91-843 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine

Attaché de conservation du patrimoine	TCA1	ECA1	HCA1	MCA1	BCA1		
Attaché de conservation du patrimoine stagiaire						SCA1	

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires	Titulaires	Titulaires	Titulaires	Non-	Stagiaires	Autres cas
---	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------

	F.P.T.	F.P.E.	F.P.H.	F.M.A.	Titulaires		
Décret n° 91-845 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux							
Bibliothécaire	TCB1	ECB1	HCB1	MCB1	BCB1		
Bibliothécaire stagiaire						SCB1	
Décret n° 91-855 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique							
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	TCD2	ECD2	HCD2	MCD2	BCD2		
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	TCD1	ECD1	HCD1	MCD1	BCD1		
Directeur d'établissement d'enseignement artistique stagiaire						SCD1	
Décret n° 91-857 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique							
Professeur d'enseignement artistique hors classe	TCP2	ECP2	HCP2	MCP2	BCP2		
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	TCP1	ECP1	HCP1	MCP1	BCP1		
Professeur d'enseignement artistique stagiaire						SCP1	
Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques							
Assistant de conservation principal de 1ère classe	TCG3	ECG3	HCG3	MCG3	BCG3		
Assistant de conservation principal de 2ème classe	TCG2	ECG2	HCG2	MCG2	BCG2		
Assistant de conservation principal de 2ème classe stagiaire						SCG2	
Assistant de conservation	TCG1	ECG1	HCG1	MCG1	BCG1		
Assistant de conservation stagiaire						SCG1	
Décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques)							
Assistant d'enseignement artistique de 1ère classe	TCS3	ECS3	HCS3	MCS3	BCS3		
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TCS2	ECS2	HCS2	MCS2	BCS2		
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe stagiaire						SCS2	
Assistant d'enseignement artistique	TCS1	ECS1	HCS1	MCS1	BCS1		
Assistant d'enseignement artistique stagiaire						SCS1	
Décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine							
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	TCJ4	ECJ4	HCJ4	MCJ4	BCJ4		
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	TCJ3	ECJ3	HCJ3	MCJ3	BCJ3		
Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe	TCJ2	ECJ2	HCJ2	MCJ2	BCJ2		
Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe stagiaire						SCJ2	
Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe	TCJ1	ECJ1	HCJ1	MCJ1	BCJ1		
Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe stagiaire						SCJ1	
Autres emplois culturels							
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TCX4	ECX4	HCX4	MCX4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TCX3	ECX3	HCX3	MCX3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TCX2	ECX2	HCX2	MCX2			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TCX1	ECX1	HCX1	MCX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TCY4	ECY4	HCY4	MCY4			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TCY3	ECY3	HCY3	MCY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B	TCY2	ECY2	HCY2	MCY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C	TCY1	ECY1	HCY1	MCY1			

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
--------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	----------------	------------	------------

Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+	BCX4	
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A	BCX3	
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B	BCX2	
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C	BCX1	
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+	BCW4	
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A	BCW3	
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B	BCW2	
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C	BCW1	
Agent sur contrat d'insertion dans la vie sociale CIVIS (culturel)		NCX1
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE (culturel)		NCX2
Agent sur P.A.C.T.E. (culturel)		NCX3
Agent sur emploi à statut incertain (culturel)		NCX4

Filière sportive

Décret n° 92-364 du 01 avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives

Conseiller principal de 1ère classe	TSC3	ESC3	HSC3	MSC3	BSC3	
Conseiller principal de 2ème classe	TSC2	ESC2	HSC2	MSC2	BSC2	
Conseiller	TSC1	ESC1	HSC1	MSC1	BSC1	
Conseiller stagiaire						SSC1

Décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Éducateur principal de 1ère classe	TSE3	ESE3	HSE3	MSE3	BSE3	
Éducateur principal de 2ème classe	TSE2	ESE2	HSE2	MSE2	BSE2	
Éducateur principal stagiaire de 2ème classe						SSE2
Éducateur	TSE1	ESE1	HSE1	MSE1	BSE1	
Éducateur stagiaire						SSE1

Décret n° 92-368 du 01 avril 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Opérateur principal	TSP4	ESP4	HSP4	MSP4	BSP4	
Opérateur qualifié	TSP3	ESP3	HSP3	MSP3	BSP3	
Opérateur	TSP2	ESP2	HSP2	MSP2	BSP2	
Opérateur stagiaire						SSP1
Aide-opérateur	TSP1	ESP1	HSP1	MSP1	BSP1	

Autres emplois sportifs

Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TSX4	ESX4	HX4	MSX4	
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TSX3	ESX3	HX3	MSX3	
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TSX2	ESX2	HX2	MSX2	
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TSX1	ESX1	HX1	MSX1	

Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TSY4	ESY4	HSY4	MSY4	
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TSY3	ESY3	HSY3	MSY3	
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B	TSY2	ESY2	HSY2	MSY2	
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C	TSY1	ESY1	HSY1	MSY1	

Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+	BSX4
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A	BSX3
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B	BSX2
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C	BSX1

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non-titulaires	Stagiaires	Autres us
--------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	----------------	------------	-----------

Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+

BSY4

Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BSW3	
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BSW2	
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BSW1	
Agent sur contrat d'insertion dans la vie sociale CIVIS (spécif)						NSX1
Agent sur contrat unique d'insertion-CUI-CAE (spécif)						NSX2
Agent sur P.A.C.T.E. (spécif)						NSX3
Agent sur emploi à statut incertain (spécif)						XSX1

Filière sociale

Décret n° 92-841 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs

Conseiller socio-éducatif	TMM1	EMM1	HMM1	MMM1	BMM1	
Conseiller socio-éducatif stagiaire						SM01

Décret n° 92-843 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

Assistant socio-éducatif principal	TMH2	EMH2	HMH2	MMH2	BMH2	
Assistant socio-éducatif	TMH1	EMH1	HMH1	MMH1	BMH1	
Assistant socio-éducatif stagiaire						SM01

Décret n° 95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants

Éducateur-chef de jeunes enfants	TMA3	EMA3	HMA3	MAA3	BMA3	
Éducateur principal de jeunes enfants	TMA2	EMA2	HMA2	MAA2	BMA2	
Éducateur de jeunes enfants	TMA1	EMA1	HMA1	MAA1	BMA1	
Éducateur de jeunes enfants stagiaire						SM01

Décret n° 92-847 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs territoriaux

Moniteur-éducateur	TMB1	EMB1	HMB1	MMB1	BMB1	
Moniteur-éducateur stagiaire						SM01

Décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TMD3	EMD3	HMD3	MMD3	BMD3	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	TMD2	EMD2	HMD2	MMD2	BMD2	
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	TMD1	EMD1	HMD1	MMD1	BMD1	
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles stagiaire						SM01

Décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux

Agent social principal de 1ère classe	TMP4	EMP4	HMP4	MMP4	BMP4	
Agent social principal de 2ème classe	TMP3	EMP3	HMP3	MMP3	BMP3	
Agent social de 1ère classe	TMP2	EMP2	HMP2	MMP2	BMP2	
Agent social de 1ère classe stagiaire						SM02
Agent social de 2ème classe	TMP1	EMP1	HMP1	MMP1	BMP1	
Agent social de 2ème classe stagiaire						SM01

Autres emplois sociaux

Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TMX4	EMX4	HMX4	MMX4		
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TMX3	EMX3	HMX3	MMX3		
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TMX2	EMX2	HMX2	MMX2		
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TMX1	EMX1	HMX1	MMX1		

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.I.L.	Titulaires F.M.A.	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
--------------------------------------	-------------------	-------------------	---------------------	-------------------	----------------	------------	------------

Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TMX4	EMX4	HMX4	MMX4		
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TMX3	EMX3	HMX3	MMX3		

Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B	TMY2	EMY2	HMY2	NMY2		
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C	TMY1	EMY1	HMY1	NMY1		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+					BMX4	
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A					BMX3	
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B					BMX2	
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C					BMX1	
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BMW4	
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BMW3	
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BMW2	
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BMW1	
Agent sur contrat d'insertion dans la vie sociale CIVIS (social)						NMX1
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE (social)						NMX2
Agent sur P.A.C.T.E. (social)						NMX3
Agent sur emploi à statut incertain (social)						NMX4

Filière médico-sociale

Décret n° 92-851 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux						
Médecin hors classe	TOD3	EOD3	HOD3	MOD3	ROD3	
Médecin de 1ère classe	TOD2	EOD2	HOD2	MOD2	ROD2	
Médecin de 2ème classe	TOD1	EOD1	HOD1	MOD1	ROD1	
Médecin stagiaire						SOD1
Décret n° 92-853 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux						
Psychologue hors classe	TOH2	EOH2	HOH2	MOH2	ROH2	
Psychologue de classe normale	TOH1	EOH1	HOH1	MOH1	ROH1	
Psychologue stagiaire						SOH1
Décret n° 92-855 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sages-femmes territoriales						
Sage-femme de classe exceptionnelle	TOF3	EOF3	HOE3	MOF3	ROF3	
Sage-femme de classe supérieure	TOF2	EOF2	HOE2	MOF2	ROF2	
Sage-femme de classe normale	TOF1	EOF1	HOE1	MOF1	ROF1	
Sage-femme stagiaire						SOF1
Décret n° 92-857 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices cadres territoriaux de santé						
Puéricultrice cadre supérieur de santé	TOC2	EOC2	HOC2	MOC2	ROC2	
Puéricultrice cadre de santé	TOC1	EOC1	HOC1	MOC1	ROC1	
Puéricultrice cadre de santé stagiaire						SOC1
Décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales						
Puéricultrice de classe supérieure	TOP2	EOP2	HOP2	MOP2	ROP2	
Puéricultrice de classe normale	TOP1	EOP1	HOP1	MOP1	ROP1	
Puéricultrice stagiaire						SOP1

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires E.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
--------------------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	--------------------	------------	------------

Décret n° 2003-676 du 23 juillet 2003 modifié portant statut particulier des cadres territoriaux de santé (infirmiers, éducateurs et assistants médico-techniques)							
Cadre de santé	TOA1	EOA1	HOA1	MOA1	ROA1		

Cadre de santé stagiaire SOA1

Décret n° 92-861 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux
 Infirmier de classe supérieure TON2 EON2 HON2 MON2 BON2
 Infirmier de classe normale TON1 EON1 HON1 MON1 BON1
 Infirmier stagiaire SON1

Décret n° 92-863 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux
 Educateur de classe supérieure TOT2 EDT2 HOT2 MOT2 BOT2
 Educateur de classe normale TOT1 EDT1 HOT1 MOT1 BOT1
 Educateur stagiaire SOT1

Décret n° 92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux
 Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe TOJ3 EOJ3 HOJ3 MOJ3 BOJ3
 Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe TOJ2 EOJ2 HOJ2 MOJ2 BOJ2
 Auxiliaire de puériculture de 1ère classe TOJ1 EOJ1 HOJ1 MOJ1 BOJ1
 Auxiliaire de puériculture de 1ère classe stagiaire SOJ1

Décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux
 Auxiliaire de soins principal de 1ère classe TOK3 EOK3 HOK3 MOK3 BOK3
 Auxiliaire de soins principal de 2ème classe TOK2 EOK2 HOK2 MOK2 BOK2
 Auxiliaire de soins de 1ère classe TOK1 EOK1 HOK1 MOK1 BOK1
 Auxiliaire de soins de 1ère classe stagiaire SOK1

Autres emplois médico-sociaux

Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+ TOX4 EOX4 HOX4 MOX4
 Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A TOX3 EOX3 HOX3 MOX3
 Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B TOX2 EOX2 HOX2 MOX2
 Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C TOX1 EOX1 HOX1 MOX1

Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+ TOY4 EOY4 HOY4 MOY4
 Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A TOY3 EOY3 HOY3 MOY3
 Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B TOY2 EOY2 HOY2 MOY2
 Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C TOY1 EOY1 HOY1 MOY1

Agent ou titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+ BOX4
 Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A BOX3
 Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B BOX2
 Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C BOX1

Non-titulaire en C.D.L., catégorie A+ BOW4
 Non-titulaire en C.D.L., catégorie A BOW3
 Non-titulaire en C.D.L., catégorie B BOW2
 Non-titulaire en C.D.L., catégorie C BOW1

Agent sur contrat d'insertion dans la vie sociale CIVIS (médico-social) NOX1
 Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE (médico-social) NOX2

Agent sur P.A.C.T.E. (médico-social) NOX3
 Agent sur emploi à statut incertain (médico-social) NOX1

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
--------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	----------------	------------	------------

Filière médico-technique

Décret n° 92-867 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux
 Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle TEB3 EEB3 HEB3 MEB3 DEB3

Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	TEB2	EBB2	HEB2	MEB2	BEB2	
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale	TEB1	EBB1	HEB1	MEB1	BEB1	SUB1
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale stagiaire						
Décret n° 92-871 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques						
Assistant médico-technique de classe supérieure	TEQ2	EEQ2	HEQ2	MEQ2	BEQ2	
Assistant médico-technique de classe normale	TEQ1	EEQ1	HEQ1	MEQ1	BEQ1	SEQ1
Assistant médico-technique stagiaire						
Autres emplois médico-techniques						
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TEX4	EEEX4	HEEX4	MEEX4		
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TEX3	EEEX3	HEEX3	MEEX3		
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TEX2	EEEX2	HEEX2	MEEX2		
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TEX1	EEEX1	HEEX1	MEEX1		
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TEY4	EEY4	HEY4	MEY4		
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TEY3	EEY3	HEY3	MEY3		
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B	TEY2	EEY2	HEY2	MEY2		
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C	TEY1	EEY1	HEY1	MEY1		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+						BEX4
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A						BEX3
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B						BEX2
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C						BEX1
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+						BEW4
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A						BEW3
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B						BEW2
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C						BEW1
Agent sur contrat d'insertion dans la vie sociale CIVIS (médico-technique)						NEX1
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAIE (médico-technique)						NEX2
Agent sur P.A.C.T.E. (médico-technique)						NEX3
Agent sur emploi à statut incertain (médico-technique)						NEX4

Filière police municipale

Décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale						
Directeur de police municipale	TPU1	EPU1	HPU1	MPU1	BPU1	SPU1
Directeur de police municipale stagiaire						
Décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale						
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{re} classe	TPC3	EPC3	HPC3	MPC3	BPC3	
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{de} classe	TPC2	EPC2	HPC2	MPC2	BPC2	
Chef de service de police municipale	TPC1	EPC1	HPC1	MPC1	BPC1	SPC1
Chef de service de police municipale stagiaire						

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.I.L.	Titulaires F.N.A.	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale							
Chef de police municipale	TPG4	EPG4	HPG4	MPG4	BPG4		
Brigadier-chef principal	TPG3	EPG3	HPG3	MPG3	BPG3		
Brigadier	TPG2	EPG2	HPG2	MPG2	BPG2		
Gardièn	TPG1	EPG1	HPG1	MPG1	BPG1		
Gardièn stagiaire						SPG1	
Décret n° 94-731 du 24 août 1994 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres							
Garde-champêtre chef principal	TPH3	EPH3	HPH3	MPH3	BPH3		
Garde-champêtre chef	TPH2	EPH2	HPH2	MPH2	BPH2		
Garde-champêtre principal	TPH1	EPH1	HPH1	MPH1	BPH1		
Garde-champêtre stagiaire						SPH1	
Autres emplois police municipale							
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TPX4	EPX4	HPX4	MPX4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TPX3	EPX3	HPX3	MPX3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TPX2	EPX2	HPX2	MPX2			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TPX1	EPX1	HPX1	MPX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TPY4	EPY4	HPY4	MPY4			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TPY3	EPY3	HPY3	MPY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B	TPY2	EPY2	HPY2	MPY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C	TPY1	EPY1	HPY1	MPY1			
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+					BPX4		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A					BPX3		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B					BPX2		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C					BPX1		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BPW4		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BPW3		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BPW2		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BPW1		
Agent sur contrat d'insertion dans la vie sociale CIVIS (sécurité)							NPX1
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE (sécurité)							NPX2
Agent sur P.A.C.T.E. (sécurité)							NPX3
Agent sur emploi à statut inconnu (sécurité)							XPX1

Filière incendie et secours

Décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels

Colonel	TRC4	ERC4	IRC4	MRC4	BRC4
Lieutenant-colonel	TRC3	ERC3	IRC3	MRC3	BRC3
Commandant	TRC2	ERC2	IRC2	MRC2	BRC2
Capitaine	TRC1	ERC1	IRC1	MRC1	BRC1

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.V.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BRW1		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BRW3		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BRW2		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BRW1		
Agent sur contrat d'insertion dans la vie sociale CIVIS (incendie-secours)							NRX1
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE (incendie-secours)							NRX2
Agent sur P.A.C.T.E. (incendie-secours)							NRX3
Agent sur emploi à statut inconnu (incendie-secours)							XRX1

Filière animation

Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Animateur principal de 1 ^{ère} classe	TNN3	ENN3	HNN3	MNN3	RNN3		
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	TNN2	ENN2	HNN2	MNN2	RNN2		
Animateur principal de 2 ^{ème} classe stagiaire						SNN2	
Animateur	TNN1	ENN1	HNN1	MNN1	RNN1		
Animateur stagiaire						SNN1	

Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	TNU4	ENU4	HNU4	MNU4	RNU4		
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	TNU3	ENU3	HNU3	MNU3	RNU3		
Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	TNU2	ENU2	HNU2	MNU2	RNU2		
Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe stagiaire						SNU2	
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	TNU1	ENU1	HNU1	MNU1	RNU1		
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe stagiaire						SNU1	

Autres emplois animation

Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A+	TNX4	ENX4	HNX4	MX4			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie A	TNX3	ENX3	HNX3	MX3			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie B	TNX2	ENX2	HNX2	MX2			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	TNX1	ENX1	HNX1	MX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A+	TNY4	ENY4	HNY4	MNY4			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie A	TNY3	ENY3	HNY3	MNY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B	TNY2	ENY2	HNY2	MNY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie C	TNY1	ENY1	HNY1	MNY1			
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A+					BNX4		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. A					BNX3		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. B					BNX2		
Agent non titulaire sans référence à un cadre d'emplois, cat. C					BNX1		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A+					BNW4		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie A					BNW3		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie B					BNW2		
Non-titulaire en C.D.I., catégorie C					BNW1		
Agent sur contrat d'insertion dans la vie sociale CIVIS (animation)							NNX1
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE (animation)							NNX2
Agent sur P.A.C.T.E. (animation)							NNX3
Agent sur emploi à statut inconnu (animation)							XXN1

Filières, cadres d'emplois et grades	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
--------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	----------------	------------	------------

Emplois hors filière

Fonctionnaires ou non titulaires non classables dans une filière	THWI	EHWI	HHWI	MHWI	BHWI	
Collaborateur de cabinet	THCI	EHCI	HHCI	MHCI	BHCI	
Assistante maternelle					BHMI	
Agent sur contrat d'insertion dans la vie sociale CIVIS (hors filière)						NHX1
Agent sur contrat unique d'insertion CUI-CAE (hors filière)						NHX2
Agent sur P.A.C.T.E. (hors filière)						NHX3
Agent sur emploi à statut incertain (hors filière)						XHX1

Autres

Apprenti						YYX1
Élu						YYX2
Agent en congé de fin d'activité, retraités du cadre local						YYX3
Agent exerçant des activités accessoires autorisées par la réglementation sur le champ d'emploi (inspecteurs effectuant des surveillances de cantine, receveurs-percepteurs ...)						YYX4
Autre (non classable dans les rubriques précédentes)						YYX9